

## RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE) Championnat M21 départemental – 2026/2027

### Art. 1 – GÉNÉRALITÉS

|                      |                                    |
|----------------------|------------------------------------|
| Nom de l'épreuve     | Championnat M21 Départemental      |
| Catégorie            | M21                                |
| Commission référente | Commission sportive départementale |
| Forme de jeu         | 6 x 6                              |
| Genre                | Masculin et Féminin                |



### Art. 2 – ENGAGEMENTS

|                                          |                                         |
|------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve | Déterminé après clôture des engagements |
| Nombre d'équipes par club                | Illimité                                |

### Art. 3 – LICENCES DES JOUEURS

|                                                          |                                     |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Type de licence autorisé dans l'épreuve pour les joueurs | Compétition (extension Volley-Ball) |
| Catégories autorisées                                    |                                     |
| <b>Masculin</b>                                          |                                     |
| M18                                                      | Autorisé                            |
| M15                                                      | Simple Surclassement                |
| Toutes autres catégories                                 | Interdiction                        |
| <b>Féminin</b>                                           |                                     |
| M18                                                      | Autorisé                            |
| M15                                                      | Simple Surclassement                |
| Toutes autres catégories                                 | Interdiction                        |

Tout joueur inscrit ou ayant joué sans licence valide (date de la DHO faisant foi), fera perdre son équipe par pénalité.

**Tous les joueurs doivent posséder une licence validée administrativement.**

#### **Art. 4 – CONSTITUTION DES ÉQUIPES**

| Seuls les joueurs inscrits sur la feuille de composition de l'équipe sont autorisés à jouer |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de joueurs minimum                                                                   | 6  |
| Nombre de joueurs maximum                                                                   | 14 |

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille de composition de l'équipe sont autorisés à jouer

**Si un club engage plusieurs équipes dans le même genre, il sera interdit pour un joueur de jouer dans plusieurs équipes; une seule équipe sera tolérée.**

#### **Art. 5 – CALENDRIER**

Le calendrier de la compétition sera disponible en ligne sur le site fédéral une fois les engagements d'équipes terminés.

Les demandes de report sont possibles jusqu'à 8 jours avant la rencontre sous peine d'amende.

#### **Art. 6 – PROTOCOLE DES RENCONTRES**

L'heure d'arrivée prévue est 1h avant le début de la rencontre. Il faut impérativement être présent au moins 30 minutes avant le début de la rencontre.

Les horaires des matchs indiqués sur le site fédéral devront être respectés.

#### **Art. 7 – COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Le club organisateur peut saisir lui-même les résultats de la rencontre sur le site fédéral. Il peut également demander à la Commission sportive de le faire, à condition d'envoyer les feuilles de résultats dans les 48h suivant la rencontre.

Les feuilles de match ainsi que les feuilles de composition des équipes doivent être envoyées à la Commission sportive au plus tard la semaine suivant la rencontre, pour analyse si elles ne sont pas électroniques.

## Art. 8 – FORMULE SPORTIVE

La formule sportive définitive sera communiquée à l'issue des engagements d'équipes.

Les règles applicables sont celles dictées par la Fédération Française de Volley pour le jeu à 6 contre 6.

## Art. 9 – ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS

|                                         |                                |
|-----------------------------------------|--------------------------------|
| Type de ballon autorisé                 | Ballon Senior Mikasa ou Molten |
| Organisateur devant fournir les ballons | Oui                            |
| Taille de terrains                      | 9m x 18m                       |
| Hauteur du filet Masculin               | 2,43 m                         |
| Hauteur du filet Féminin                | 2,24 m                         |

## Art. 10 – ARBITRAGE

Le club recevant devra fournir un arbitre si aucun n'est désigné pour la rencontre.

## Art. 11 – PÉNALITÉS ET FORFAITS

**Seule la Commission sportive est habilitée à déclarer une pénalité ou un forfait pour une équipe; le club recevant n'en a pas le pouvoir.**

Une équipe se verra sanctionnée d'une pénalité si :

- Elle fait jouer un joueur qui n'est pas autorisé à participer d'après le RPE.
- Si elle inscrit un effectif non conforme au nombre autorisé sur la composition.
- Si un joueur joue dans plusieurs équipes.

**En cas de pénalité, seule une défaite 3 sets à 0 (25-0 / 25-0 / 25-0) sera appliquée à chaque match. Pas de perte de point.**

Une équipe se verra sanctionnée d'un forfait si :

- Elle ne se présente pas au match.

**En cas de forfait, une défaite 3 sets à 0 (25-0 / 25-0 / 25-0) sera appliquée à chaque match et également une perte de 3 points par journée.**

## **Art. 12 – RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE**

1er forfait = **25 €**

2e forfait = **35 €**

3e forfait = **60 €**

Forfait général = **60 €**

Le 3e forfait fait office de forfait général.

Amende pour report après les 2 jours précédant le match = 10 €

Droit d'engagement = 55€

Droit de réclamation = 100€

Feuille de match hors délai = 20€

Résultat non saisi dans les 48h post match = 20€